

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, trois mois, 12 francs. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. — Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 24 DECEMBRE 1891

LE PRIVILÉGE DES COMMISS-Voyageurs

La commission de la Chambre qui s'occupe du privilége des commis-voyageurs en cas de faillite du patron, a continué ses délibérations.

M. Pierre Legrand et Vian ont demandé que le privilége accordé aux commis-voyageurs fût étendu à tous les commis-voyageurs sans exception, qu'ils soient rémunérés soit à l'aide d'appontements mensuels seulement, soit à l'aide d'appontements mensuels et de commissions, soit à l'aide de commissions seulement, qu'ils représentent à la fois une ou plusieurs maisons, à l'exclusion bien entendu des courtiers asservis et commissionnaires en marchandises, qui eux sont des commerçants agissant pour leur propre compte.

M. Royer (Aube) a demandé que le privilége ne fût pas étendu aux commis-voyageurs représentant plusieurs maisons à la fois.

Un certain nombre de membres de la commission paraissent être d'accord de limiter en outre l'extension du privilége à un maximum à déterminer.

M. Pierre Legrand a été désigné par la commission comme rapporteur et chargé de procurer au préable à la commission divers renseignements sur la jurisprudence des tribunaux de commerce, et notamment du tribunal de commerce de la Seine, en ce qui concerne certaines catégories de commis-voyageurs, représentants de commerce, comme les placières, etc.

Nous pourrions, en ce qui concerne plus particulièrement les villes de Roubaix-Tourcoing, signaler à M. le rapporteur la jurisprudence du tribunal de commerce de Tourcoing sur la nature de la remise attribuée à l'intermédiaire, courtier ou commissionnaire dans l'acceptation restreinte du terme adopté ici.

Nos juges consulaires ont décidé que le courtoisie ou commission devait être considérée comme rémunération d'une peine ou salaire et qu'il était dû même quand l'affaire n'avait pas abouti sans qu'il y ait de la faute de l'intermédiaire.

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

Il a été récemment donné lecture, à l'Académie de médecine, sur une grève savante rapportée par M. Féret, sur la grave question de la dépopulation de la France, pour laquelle il présente vingt questions pratiques traitant ce sujet, voici en quelques termes M. le docteur Féret, résumant la question qui a fait, l'on s'en souvient, pendant de nombreuses séances, l'objet des préoccupations de l'Académie :

« En 1890, le chiffre des naissances accuse un déficit de plus de trente mille têtes sur celles des décès. Les causes pourraient être multiples, mais je crois que les plus probables, cherches à atténuer la triste réalité, sont certainement celles de la mortalité, nous occupons le dernier rang parmi les peuples de l'Europe. De 1861 à 1890, nous ne comprenons que 22 millions d'habitants, la France, au contraire, en 1861, était à 37 millions. »

L'âge moyen a encore augmenté depuis cette époque.

« Dans son remarquable discours du 28 octobre 1889, notre collègue M. Léon Letourneau calculait que la Prusse, doublait sa population en 61 ans, la Saxe en 55 ans; tandis qu'il fallait pour la France 100 ans de pénitence, pour arriver à la même chose. »

« Nos juges consulaires ont décidé que le courtoisie ou commission devait être considérée comme rémunération d'une peine ou salaire et qu'il était dû même quand l'affaire n'avait pas abouti sans qu'il y ait de la faute de l'intermédiaire.

Il est visiblement sur la pente de la décadence. Ce vilain mot, je le sais, ne répugne guère à notre fils de siècle ; même on s'en fait gloire dans certains milieux, sans songer à nous prendre au mot. Mais ici, ce n'est pas plus de littérature ni de psychologie. Il s'agit tout simplement d'être ou de n'être pas. Les temps sont passés où une poignée d'hommes en armes imposait ses volontés dans le monde, pour l'avantage même de ceux qui les combattaient.

« Dans la guerre de demain, comme dans celle d'hier, le nom, il n'en faut pas douter, sera un élément considérable, prépondérant. Les gros batiments l'emportent sur les petits, mais les disciplines et commandes, si nous continuons à décrire au populatio, comment supporterions-nous la cloche ? »

« Ce que nous pouvons dans notre humble sphère pour lutter contre les fatigues tendances de la siècle, nous le ferons. Nous devons faire des médecins, des brasseurs, des agriculteurs, des ouvriers, qui n'ont pas de temps à perdre pour l'écouter. Les descendants de Guillaume le Conquérant l'adorent ! »

« Les Alpes sont le point capital, sont François de l'Est, et d'ailleurs, et que l'on puisse faire dans l'avenir, les petits-fils des Kleber, des Kellermann et des Leclerc n'oublieront jamais le sang qui coule dans leurs veines. »

« Ensuite, la France, qui peut être vaincue, mais non anéantie, acceptera-t-elle dans l'avenir une situation qu'on la forceur de subir aujourd'hui ? Pour elle, céder l'Asie équivaut à un sacrifice d'une autre à laquelle on arrache l'enfant qui ne veut pas se séparer de sa mère. »

« Les Alpes sont le point capital, sont François de l'Est, et d'ailleurs, et que l'on puisse faire dans l'avenir, les petits-fils des Kleber, des Kellermann et des Leclerc n'oublieront jamais le sang qui coule dans leurs veines. »

Après souper, il causa avec sa famille épiscopale et se retira dans sa chambre vers 8 heures 1/2.

À 9 heures, il sonna son domestique. Radouc' accourut, le trouva assoupi dans son lit. Il le leva, le mit dans son fauteuil. La tête lui faisait très grand mal.

Il court chercher les médecins et son confesseur, le P. Julien, capucin, qui l'avait entendu tout récemment.

Le médecin arrive : Pour combien en ayez-vous ? demande Monsieur pouvant à peine parler. — Pour quelques heures seulement, Monsieur. — Alors l'évêque lui fit un « merci » affectueux et reconnut et se recueilli.

Quand l'Evêque arriva, il reçut l'absolution et l'excommunication. Il avait encore sa connaissance.

Toute la ville était éveillée, mais il était très calme. Vers six heures du matin, il sera encore la main de son secrétaire parisien, M. l'inquier, en lisant deux reprises : A dieu.

Sa cousine, la religieuse de Notre-Dame-sous-Terre d'Angers, vint enluminer le voir, mais ne peut dire s'il l'a reconnue.

Dès lors il entra en agonie : à midi 3/4, il parut mourir, puis tout à coup il pussa un grand cri et exhala doucement, peu après, son dernier soupir.

LE TESTAMENT

Le testament est déposé au greffe du tribunal. Les exécuteurs testamentaires sont Mgr Pessard et les abbés Grimaud et Pinier.

Angers, 23 décembre. — On dit que le testament de Mgr Freppel vise surtout les œuvres de toutes sortes que Sa Grandeur a créées et dont il demande la continuation.

L'EMBAUMEMENT DU CORPS

Angers, 23 décembre. — Le corps de Mgr Freppel qui a été embaumé cette après-midi par les docteurs Forcq et Desnoeux sera exposé ce soir dans la crypte de l'évêché où le public sera admis dimanche à la visite.

LES FUNÉRAILS

Angers, 23 décembre. — Les funérailles de Mgr Freppel commencent mardi à 9 heures du matin. A 12 heures aura lieu la bénédiction du corps qui, revêtu des ornements pontificaux, sera placé dans la crypte, le visage découvert, sur un lit de repos. La longueur du parcours sera déterminée par la température.

C'est là en effet que sont les révoltes, les perturbateurs de l'ordre public, qui cherchent à ébranler l'ordre social basé sur la propriété.

La partie du Paris où une partie de paix de charité, de justice, qui engrange leurs davaux aux ouvriers comme aux patrons et l'ur recommande de vivre d'accord et de s'en tirer.

Cette partie, jamais elle ne cessera de se faire entendre pour revendiquer les droits du Souverain Pontife, réclamer sa véritable indépendance et rendre ainsi un grand service à la cause de la paix.

S'il s'oppose à ces réclamations, c'est parce qu'il est l'ennemi juré du Souverain Pontife ; qu'il est jaloux de sa grandeur. Aussi, pour le voir venir, il faut faire tout ce qu'il est possible.

C'est à cela que tendaient les parties adverses par nos premiers pionniers français et le paternal accueil que nous leur fîmes.

Nous aurions fait de même pour ceux qui devaient venir et pour les pèlerins étrangers qui auraient suivi les pèlerinages français.

Mais voici qu'à l'improviste, d'une manière indigne que tous connaissent et qui est inutile de rappeler, ce pape déchu et son complice l'ont d'autre part suspendu.

Cependant que demandons-nous ? et que peuvent avoir à ce titre les chefs des peuples du mouvement des multitudes venant rendre hommage à Jésus-Christ ! Ne doivent-ils pas croire bien plutôt que nous qui, vivant loin du Pape et de l'Eglise, méprisons leurs enseignements ?

C'est là en effet que sont les révoltes, les perturbateurs de l'ordre public, qui cherchent à ébranler l'ordre social basé sur la propriété.

La partie du Paris où une partie de paix de charité, de justice, qui engrange leurs davaux aux ouvriers comme aux patrons et l'ur recommande de vivre d'accord et de s'en tirer.

Cette partie, jamais elle ne cessera de se faire entendre pour revendiquer les droits du Souverain Pontife, réclamer sa véritable indépendance et rendre ainsi un grand service à la cause de la paix.

S'il s'oppose à ces réclamations, c'est parce qu'il est l'ennemi juré du Souverain Pontife ; qu'il est jaloux de sa grandeur. Aussi, pour le voir venir, il faut faire tout ce qu'il est possible.

C'est à cela que tendaient les parties adverses par nos premiers pionniers français et le paternal accueil que nous leur fîmes.

Nous aurions fait de même pour ceux qui devaient venir et pour les pèlerins étrangers qui auraient suivi les pèlerinages français.

Mais voici qu'à l'improviste, d'une manière indigne que tous connaissent et qui est inutile de rappeler, ce pape déchu et son complice l'ont d'autre part suspendu.

Cependant que demandons-nous ? et que peuvent avoir à ce titre les chefs des peuples du mouvement des multitudes venant rendre hommage à Jésus-Christ ! Ne doivent-ils pas croire bien plutôt que nous qui, vivant loin du Pape et de l'Eglise, méprisons leurs enseignements ?

C'est là en effet que sont les révoltes, les perturbateurs de l'ordre public, qui cherchent à ébranler l'ordre social basé sur la propriété.

La partie du Paris où une partie de paix de charité, de justice, qui engrange leurs davaux aux ouvriers comme aux patrons et l'ur recommande de vivre d'accord et de s'en tirer.

Cette partie, jamais elle ne cessera de se faire entendre pour revendiquer les droits du Souverain Pontife, réclamer sa véritable indépendance et rendre ainsi un grand service à la cause de la paix.

S'il s'oppose à ces réclamations, c'est parce qu'il est l'ennemi juré du Souverain Pontife ; qu'il est jaloux de sa grandeur. Aussi, pour le voir venir, il faut faire tout ce qu'il est possible.

C'est à cela que tendaient les parties adverses par nos premiers pionniers français et le paternal accueil que nous leur fîmes.

Nous aurions fait de même pour ceux qui devaient venir et pour les pèlerins étrangers qui auraient suivi les pèlerinages français.

Mais voici qu'à l'improviste, d'une manière indigne que tous connaissent et qui est inutile de rappeler, ce pape déchu et son complice l'ont d'autre part suspendu.

Cependant que demandons-nous ? et que peuvent avoir à ce titre les chefs des peuples du mouvement des multitudes venant rendre hommage à Jésus-Christ ! Ne doivent-ils pas croire bien plutôt que nous qui, vivant loin du Pape et de l'Eglise, méprisons leurs enseignements ?

C'est là en effet que sont les révoltes, les perturbateurs de l'ordre public, qui cherchent à ébranler l'ordre social basé sur la propriété.

La partie du Paris où une partie de paix de charité, de justice, qui engrange leurs davaux aux ouvriers comme aux patrons et l'ur recommande de vivre d'accord et de s'en tirer.

Cette partie, jamais elle ne cessera de se faire entendre pour revendiquer les droits du Souverain Pontife, réclamer sa véritable indépendance et rendre ainsi un grand service à la cause de la paix.

S'il s'oppose à ces réclamations, c'est parce qu'il est l'ennemi juré du Souverain Pontife ; qu'il est jaloux de sa grandeur. Aussi, pour le voir venir, il faut faire tout ce qu'il est possible.

C'est à cela que tendaient les parties adverses par nos premiers pionniers français et le paternal accueil que nous leur fîmes.

Nous aurions fait de même pour ceux qui devaient venir et pour les pèlerins étrangers qui auraient suivi les pèlerinages français.

Mais voici qu'à l'improviste, d'une manière indigne que tous connaissent et qui est inutile de rappeler, ce pape déchu et son complice l'ont d'autre part suspendu.

Cependant que demandons-nous ? et que peuvent avoir à ce titre les chefs des peuples du mouvement des multitudes venant rendre hommage à Jésus-Christ ! Ne doivent-ils pas croire bien plutôt que nous qui, vivant loin du Pape et de l'Eglise, méprisons leurs enseignements ?

C'est là en effet que sont les révoltes, les perturbateurs de l'ordre public, qui cherchent à ébranler l'ordre social basé sur la propriété.

La partie du Paris où une partie de paix de charité, de justice, qui engrange leurs davaux aux ouvriers comme aux patrons et l'ur recommande de vivre d'accord et de s'en tirer.

Cette partie, jamais elle ne cessera de se faire entendre pour revendiquer les droits du Souverain Pontife, réclamer sa véritable indépendance et rendre ainsi un grand service à la cause de la paix.

S'il s'oppose à ces réclamations, c'est parce qu'il est l'ennemi juré du Souverain Pontife ; qu'il est jaloux de sa grandeur. Aussi, pour le voir venir, il faut faire tout ce qu'il est possible.

C'est à cela que tendaient les parties adverses par nos premiers pionniers français et le paternal accueil que nous leur fîmes.

Nous aurions fait de même pour ceux qui devaient venir et pour les pèlerins étrangers qui auraient suivi les pèlerinages français.

Mais voici qu'à l'improviste, d'une manière indigne que tous connaissent et qui est inutile de rappeler, ce pape déchu et son complice l'ont d'autre part suspendu.

Cependant que demandons-nous ? et que peuvent avoir à ce titre les chefs des peuples du mouvement des multitudes venant rendre hommage à Jésus-Christ ! Ne doivent-ils pas croire bien plutôt que nous qui, vivant loin du Pape et de l'Eglise, méprisons leurs enseignements ?

C'est là en effet que sont les révoltes, les perturbateurs de l'ordre public, qui cherchent à ébranler l'ordre social basé sur la propriété.

La partie du Paris où une partie de paix de charité, de justice, qui engrange leurs davaux aux ouvriers comme aux patrons et l'ur recommande de vivre d'accord et de s'en tirer.

Cette partie, jamais elle ne cessera de se faire entendre pour revendiquer les droits du Souverain Pontife, réclamer sa véritable indépendance et rendre ainsi un grand service à la cause de la paix.

S'il s'oppose à ces réclamations, c'est parce qu'il est l'ennemi juré du Souverain Pontife ; qu'il est jaloux de sa grandeur. Aussi, pour le voir venir, il faut faire tout ce qu'il est possible.

C'est à cela que tendaient les parties adverses par nos premiers pionniers français et le paternal accueil que nous leur fîmes.

Nous aurions fait de même pour ceux qui devaient venir et pour les pèlerins étrangers qui auraient suivi les pèlerinages français.

Mais voici qu'à l'improviste, d'une manière indigne que tous connaissent et qui est inutile de rappeler, ce pape déchu et son complice l'ont d'autre part suspendu.

Cependant que demandons-nous ? et que peuvent avoir à ce titre les chefs des peuples du mouvement des multitudes venant rendre hommage à Jésus-Christ ! Ne doivent-ils pas croire bien plutôt que nous qui, vivant loin du Pape et de l'Eglise, méprisons leurs enseignements ?

C'est là en effet que sont les révoltes, les perturbateurs de l'ordre public, qui cherchent à ébranler l'ordre social basé sur la propriété.

La partie du Paris où une partie de paix de charité, de justice, qui engrange leurs davaux aux ouvriers comme aux patrons et l'ur recommande de vivre d'accord et de s'en tirer.

Cette partie, jamais elle ne cessera de se faire entendre pour revendiquer les droits du Souverain Pontife, réclamer sa véritable indépendance et rendre ainsi un grand service à la cause de la paix.